



**COMMUNE DE
SAILLANT**

République Française - Département du Puy-de-Dôme

**PROCES-VERBAL
DE SEANCE**

Séance en date du 17 Octobre 2025

Date de la convocation : 10 Octobre 2025

Date de la séance : 17 Octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (5) : Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Yohann CARRET, Mireille CARRET, Guy CHAZOT

Absents (5) : Frédéric CHAZELLE, Thibault CALMARD, Yvan CARRET, Sandrine HAUTEVILLE, Gérard ROURE

Procuration (1) : Yvan CARRET a donné procuration à Yohann CARRET

Nombre de votants : 6

Secrétaire de séance : Mireille CARRET

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

1. ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2024

2. ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024

3. REVISION DU TARIF DE L'EAU A COMPTER DE LA FACTURATION 2026

4. PARTICIPATION MUTUELLE DES AGENTS A COMPTER DU 01.01.2026

5. INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHTS)

6. SUPPRESSION SERVITUDES D1335 (ANCIENNE POSTE)

7. CREATION SERVITUDES D1335 et D1336 (ANCIENNE MAISON RAGE)

8. MODALITES D'ATTRIBUTION DU COLIS DES ANCIENS

La séance de Conseil Municipal est ouverte à 20h30.

Michel ROCHE, Maire, vérifie les présences et constate que le quorum est atteint.

M. le Maire nomme Mireille CARRET comme secrétaire de séance.

Lecture des délibérations prises lors du dernier conseil

M. le Maire rappelle les délibérations votées lors du dernier conseil du 2 Août 2025 :

- TARIF LOCATION MOBILIER ET VAISSELLE AUX PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS
- TARIF LOCATION SALLE DES FETES
- TARIF LOCATION GITE TOURISTIQUE
- LOCATION DES GITES A L'ANNEE
- PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE MEDEYROLLES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DE SAILLANT -ANNEE 2024-2025
- DEMANDE DE DEVIS ETUDE PROJET – BATIMENT ANCIENNE POSTE
- ACTUALISATION PLAN DE FINANCEMENT – 2EME TRANCHE TRAVAUX EGLISE ST PIERRE
- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REFECTON DE LA CANTINE DE L'ECOLE DE SAILLANT - COMPLEMENT

1. ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2024

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

M. le Maire donne lecture des points importants de ce RPQS et rappelle qu'il est disponible en Mairie pour les personnes qui souhaitent en prendre connaissance de manière détaillée.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, unanime, adopte le RPQS eau potable 2024 et décide de le mettre en ligne sur les sites adéquats.

Décision approuvée à l'unanimité (6 voix pour).

2. ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024

Comme pour l'eau potable, M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

M. le Maire donne lecture des points importants de ce RPQS et rappelle qu'il est disponible en Mairie pour les personnes qui souhaitent en prendre connaissance de manière détaillée.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, unanime, adopte le RPQS assainissement collectif 2024 et décide de le mettre en ligne sur les sites adéquats.

Décision approuvée à l'unanimité (6 voix pour).

3. REVISION DU TARIF DE L'EAU A COMPTER DE LA FACTURATION 2026

Cette délibération annule et remplace la décision prise en date du 24 mai 2025.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la réunion du 24 mai dernier, il avait été décidé d'augmenter le tarif de l'eau comme suit : 1,25 € le m3 de 1 à 120 m3 ; 0,90 € le m3 au-delà de 120 m3 ; 55 € l'abonnement compteur.

Il informe l'assemblée que le SIAEP HAUTEVILLE LA VALETTE (qui dessert une partie de la commune) a augmenté ses prix.

Afin que tous les habitants de la commune payent le même prix, le Conseil Municipal, unanime, décide de s'aligner sur les prix fixés par le SIAEP et modifie les tarifs comme suit : 1,25 € le m3 de 1 à 120 m3 ; 0,90 € le m3 au-delà de 120 m3 ; 65 € l'abonnement compteur.

Décision approuvée à l'unanimité (6 voix pour).

4. PARTICIPATION MUTUELLE DES AGENTS A COMPTER DU 01.01.2026

Monsieur le Maire rappelle que les collectivités doivent participer au financement des garanties de protection sociale complémentaire des agents. Cette participation est obligatoire depuis le 01.01.25 pour la garantie prévoyance. Elle sera obligatoire à compter du 01.01.26 pour la garantie santé.

Il rappelle que la commune participe à hauteur de 50 % sur le contrat groupe pour le volet prévoyance.

Il propose de participer à hauteur de 15 € mensuels pour le volet santé, à compter du 01.01.2026, sur les contrats labellisés souscrits individuellement par les agents.

Cette proposition doit être présentée au prochain comité social territorial qui a lieu le 04.11.2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte que cette proposition soit présentée au prochain CST. Si l'avis est favorable, la décision pourra être validée lors du prochain Conseil Municipal.

5. INDEMINITE HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHTS)

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables aux agents de la collectivité en termes de travaux supplémentaires.

Après avis du CST du 23 septembre 2025, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les agents de la collectivité. Il est décidé de compenser les heures supplémentaires réalisées (dans la limite de 25 heures par mois), soit par l'attribution d'un repos compensateur, soit par le versement de l'indemnité horaires pour travaux supplémentaires.

La présente délibération prendra effet à partir du 1^{er} janvier 2026.

Décision approuvée à l'unanimité (6 voix pour).

6. SUPPRESSION SERVITUDES D1335 (ANCIENNE POSTE)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les consorts Tardy (propriétaires de la parcelle D1334) et Monsieur Bernard Bost (propriétaire de la parcelle D1333) accèdent à leurs parcelles respectives via la parcelle D1335 (Ancienne Poste), propriété de la Commune de Saillant. Ils y accèdent par l'intérieur du bâtiment situé sur cette parcelle ainsi que par le jardin annexé. Cette servitude avait été actée par Maître Charles Cartier en date du 29 mai 1975.

Suite à la démolition de la Maison Rage par l'EPF Auvergne et à l'acquisition du terrain nu par la commune (parcelle D1336), les consorts Tardy (propriétaires de la parcelle D1334) et Monsieur Bernard Bost (propriétaire de la parcelle D1333) n'ont plus besoin d'accéder à leurs parcelles via l'intérieur du bâtiment situé parcelle D1335. Il convient donc de modifier les servitudes existantes correspondantes en supprimant ces servitudes actées dans le document référencé ci-dessus. (*La création de nouvelles servitudes via les terrains des parcelles D1335 et D1336 feront l'objet d'une autre délibération*).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tout autre document formalisant la suppression des servitudes existantes via la parcelle D1335 et son bâtiment appartenant à la commune de SAILLANT, actés en 1975. Il accepte le paiement au notaire des frais relatifs à ces suppressions.

Décision approuvée à l'unanimité (6 voix pour).

7. CREATION SERVITUDES D1335 et D1336 (ANCIENNE MAISON RAGE)

Pour faire suite à la délibération prise il y a quelques minutes, il convient désormais de constituer de nouvelles servitudes via les parcelles D1335 et D1336. Ces nouvelles servitudes s'exerceraient depuis la route départementale 139, sur une bande de terrain d'environ 5 mètres de large, le long de l'immeuble D1335 (Ancienne Poste), au profit de la parcelle D1334 (appartenant aux consorts Tardy) et de la parcelle D1333 (appartenant à Bernard BOST).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer les actes authentiques et tout autre document formalisant la constitution des nouvelles servitudes via les parcelles D1335 et D1336 appartenant à la commune de SAILLANT, au profit des propriétaires des parcelles D1333 et D1334. Les présentes servitudes seront constituées à compter du jour de la signature des actes, à titre perpétuel, conformément à l'article 686 du Code civil et suivants. Il accepte le paiement au notaire des frais relatifs à la création des servitudes via les parcelles D1335 et D1336.

Décision approuvée à l'unanimité (6 voix pour).

8. MODALITES D'ATTRIBUTION DU COLIS DES ANCIENS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le colis de Noël des Anciens est attribué aux personnes de + de 73 ans qui sont inscrites sur les listes électorales de la commune.

Il se questionne sur les modalités d'attribution et propose que ces colis soient attribués aux personnes qui habitent plus de 6 mois sur la commune, en plus des 2 autres modalités précédemment citées.

Après échanges, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer le colis aux personnes habitant plus de 6 mois de l'année civile sur la commune, en plus d'avoir 73 ans et d'être inscrits sur les listes électorales.

9. DOSSIERS EN COURS

Eglise : Les travaux sont terminés. La réception des travaux a été faite le 02.10.2025. Tout est ok. Les entreprises ont fait du très bon travail. Maëlle présente les photos des différentes étapes de la toiture. Nous sommes en attente de la réception des dernières factures.

Pour la 2^{ème} tranche, la DRAC a donné son accord, nous attendons les retours de la Région et du Département.

Voirie : les travaux ont été terminés début septembre. Les factures sont réglées.
Christian a posé de l'enrobé à froid pour les nids de poule.

Mur cimetière : Les travaux sont terminés. Le crépi a été fait mi-septembre. Coût : 10 621,60 € HT.

Renouvellement réseau AEP – secteur Hauteville – Saillantet : les travaux de renouvellement de conduite d'eau devraient débuter fin Octobre. Travaux réalisés par l'entreprise Dumeil. Financés par le SIAEP HAUTEVILLE LA VALETTE, et subventionnés à 35 % par le Département.

Monument aux Morts : des quilles vont être installées devant le Monument car les pavés en une nouvelle fois été cassés. Il faudra d'ailleurs prévoir de remplacer ces dalles.

Divers :

- 2 bancs ont été commandés pour la zone de loisirs de Fangody

10. ECHANGES SUR LES DOSSIERS FUTURS (éventuels futurs projets ?)

- Aménagement du petit garage situé devant le dépôt en coin sanitaire / vestiaires pour les agents techniques + stockage des pièces d'eau (2026). Une ébauche de plan a été faite par Maëlle et sont présentés sur écran afin que tous les conseillers puissent faire part de leurs observations. L'idée de 2 portes d'entrée, plutôt qu'une, est évoquée. A voir ce qui est le mieux avec les différents artisans.

Deux artisans de chaque corps de métiers vont être sollicités pour obtenir des devis pour l'ensemble des travaux, et ce afin de faire les demandes de subventions auprès du FIC et de la DETR avant la fin de l'année.

- 2^{ème} tranche travaux Eglise

- Bâtiment ancienne poste : compte-tenu du volume de travaux à faire, les conseils d'un architecte seront pris seulement en 2026.

- Peinture huisseries Mairie / Ecole

- Toiture des gîtes ?

QUESTIONS EN COURS

- La Commémoration du 11 Novembre devrait avoir lieu le dimanche 16 novembre à 11h00.
- La préparation des colis des Anciens va débuter.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,
Michel ROCHE



Le secrétaire de séance
Mireille CARRET

A handwritten blue signature of Mireille CARRET.